Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260310-2026_31-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 39
Votants : 31
Présents : 30
Absents représentés : 1

Date de la convocation : 3 mars 2026
Date d'affichage : 3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à l'Espace Social et Culturel Commun salle de l'Auditorium "1 rue Albert Camus" Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Christian HUBERT, Président.

Etaient présents : M. Hubert, M. Houdus, M. Janvier, M. Boulmer, M. Gaigne, Mme Meignan, M. Hervé, M. Helbert, Mme Eslhout, Mme Montembault, M. Eon,
M. Rault, M. Sourdin Pierre, Mme Cellier-Chenoir, M. Retoré, Mme Perrin, M. Sourdin Jean Frédéric, Mme Chataignier, Mme Prunier, Mme Lohier, M. Besnard, Mme Malle, M. Monthorin, M. Hamard, Mme Boulière, M. De Moncuit, M. Prioul, M. Avril, Mme Blaise, M. Rapinel

Suppléants présents sans voix délibérante : M. Jobert, Mme Tison,

Absente excusée avec pouvoir : Mme Machard représentée par M. Houdus

Absents Excusés : M. Dubreil-Jardin, Mme Balusson

Absents : M. De Gouvion Saint Cyr, M. Vallée, Mme Launay, Mme Jouaux, Mme Gobé, M. Germain,

Mme Paule PERRIN est désignée secrétaire de séance

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_31_020_7.1 : Pays d'Art et d'Histoire – Financement et modalités de mise en œuvre

Madame Laetitia MEIGNAN, Vice-présidente en charge du tourisme, rappelle la délibération 2026_30 en date du 10 mars 2026 validant le dépôt du dossier de candidature du Label Pays d'art et d'histoire (PAH) de Couesnon Marches de Bretagne en mars 2026.

Aussi, après échange et débat, le Conseil Communautaire, avec 1 abstention et 30 voix pour,

- **Décide d'affecter une partie de la taxe de séjour pour le financement de cette labellisation ;**
- **Précise que chaque année une décision du Conseil Communautaire sera prise quant à l'arbitrage des actions menées dans le cadre de ce label et en fonction des crédits alloués ;**
- **Précise qu'il n'y aura aucun recrutement supplémentaire pour ce projet de labellisation.**

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT